

Compte rendu de séance

Séance du 25 Mai 2018

L'an 2018 et le 25 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle Area Bacchi sous la présidence de DARDONVILLE Alain Maire

Présents : M. DARDONVILLE Alain, Maire, M. DUBOIS Franck, Mme POUSSE Corinne, M. LEGUET Thierry, M. JAHIER Bernard, Mme CAPLAIN Joëlle, M. GASTECEL Jean-Jacques, Mme OGER Colette, Mme PASSEMARD Aline, Mme PLISSON Sabrina, M. TARTROU Arnaud, Mme GAUCHER Céline, M. MERY Cyrille, M. PINTO Alexis

Absent(s) ayant donné procuration : Mme JUNCHAT Ghislaine à Mme GAUCHER Céline

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 18/05/2018

Date d'affichage : 18/05/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET

le : 29/05/2018

et publication ou notification

du : 29/05/2018

A été nommé(e) secrétaire : Mme PLISSON Sabrina

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

EPFLI : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LOGES - D2018_019

MOTION DE SOUTIEN AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR SOUTENIR LA PRESENTATION DE LA CANDIDATURE DU SITE DE LAMOTTE-BEUVRON AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 - D2018_020

FAJ/FUL PARTICIPATION 2018 - D2018_021

REMPACEMENT DE LA TONDEUSE - D2018_022

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE 75 000€ - D2018_023

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le compte rendu de conseil municipal de la séance du 13 avril est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Madame Sabrina PLISSON est nommée secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

Commission Evènementiel : Monsieur Thierry LEGUET informe que le bulletin « Festiv'été » est imprimé et peut-être distribué par les élus. C'est un rappel des 3 dates phares à venir :

- Concerts d'été, le dimanche 24 juin : rendez-vous sur la place de l'église pour 2 concerts exceptionnels :
17h30 : Mélodie GERMOND et son guitariste
19h00 : Harmonie de Neuville aux Bois sur le thème de l'espace.
- Rock in Rebrech : le samedi 30 juin 2018. Ouverture du festival à partir de 17h00 trois groupes seront en représentation sur la magnifique scène pour cette 9^{ème} édition : TAXIPHONE, FAKE IDEA, et LAURA COX. Buvette, stands, restauration sur place. La scène, les artistes et la sonorisation ont été contractualisés. L'entrée est libre. Monsieur Thierry LEGUET rappelle qu'une subvention de 2.000^e doit être versée par le Conseil Départemental du Loiret pour soutenir cette manifestation.
- 14 juillet : Rendez-vous à partir de 12h30 place de l'église pour le déjeuner républicain. Le festiv'été contient le coupon d'inscription et de réservation du repas du soir et le programme officiel du jour.

Des courriers ont été envoyés auprès du SDIS et de la Préfecture pour demander l'assistance des pompiers et pour communiquer le dispositif de sécurité relatif au feu d'artifice.

Monsieur Thierry LEGUET rappelle que l'aide des bénévoles et des élus est indispensable pour la réussite de ces manifestations.

Commission Cadre de vie :

Une boîte à livres confectionnée par nos services techniques devrait être finalisée courant juin.

Le fleurissement d'été de la commune se met en place : potences fleuries aux entrées de village, et sur la place.

Commission Ecole, jeunesse

Madame Céline GAUCHER informe les membres du conseil de l'agenda immédiat.

- Retour de la classe de CM2 Spéléologie le 29 mai au matin, un petit déjeuner convivial et organisé dans les locaux de la CCF.
- Le dernier conseil d'école aura lieu le lundi 11 juin à 18h00 salle Area Bacchi.
- La kermesse a lieu le samedi 23 juin

La dernière animation jeunesse du mois de mai, la sortie au Parc Astérix a réuni 32 collégiens et 8 primaires ou lycéens. Madame Céline GAUCHER rappelle que seuls les collégiens bénéficient de la participation de la commune, les autres règlent le tarif Cigales et Grillons.

La commission se réunira le 30 mai pour sélectionner les sorties d'été : 4 sorties seront retenues pour les mois de juillet et août.

Comme tous les ans, Mesdames Céline GAUCHER et Corinne POUSSE iront en classe de CM2 pour expliquer le dispositif jeunesse aux futurs collégiens.

Commission Travaux :

Monsieur le Maire Alain DARDONVILLE informe que la nouvelle cuve à fioul aux normes préconisées par l'ACFI et l'ACMO a été livrée. Il souhaite que le Responsable des Services

Techniques instaure le suivi des consommations sur un livret consultable.

Franck DUBOIS expose que concernant le dossier de la salle polyvalente retenu par le Conseil Départemental dans le cadre de son enveloppe de subvention, il serait indispensable de valider le pôle Electricité afin que le dispositif soit opérationnel pour le Rock in Rebrech. En collaboration avec Madame Aline PASSEMARD, Monsieur Franck DUBOIS va reprendre les devis du dossier et procéder aux commandes.

Il informe aussi d'une Commission Travaux imminente.

Enfin, le traçage des lignes du parking devrait être réalisé semaine 22, et un auvent doit être acheté pour être installé au-dessus de la porte d'accueil de la Mairie.

EPFLI : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LOGES

réf : D2018_019 - A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

L'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental « **EPFLI Foncier Cœur de France** » porte à notre connaissance la volonté d'adhésion de la Communauté de Communes des Loges (45)

Lors de sa séance du 17 avril 2018, le Conseil d'administration de l'EPFLI a émis un avis favorable à l'adhésion.

« ... La délibération du Conseil d'Administration est notifiée aux membres de l'EPFLI qui disposent d'un délai de deux mois à compter de la saisine par l'EPFLI pour faire connaître leur avis. Sans réponse expresse dans le délai imparti, cet avis est réputé donné favorable ».

Ainsi, en notre qualité de membre de l'EPFLI « Foncier Cœur de France », Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal. A défaut de réponse dans un délai de deux mois, celui-ci sera réputé favorable.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, émet un avis favorable à la demande d'adhésion de :

- Communauté de Communes des Loges

MOTION DE SOUTIEN AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR SOUTENIR LA PRESENTATION DE LA CANDIDATURE DU SITE DE LAMOTTE-BEUVRON AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

réf : D2018_020 - A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

Monsieur le Maire présente le courrier de Monsieur Marc GAUDET, président du Conseil Départemental relatif à la motion de soutien pour les Jeux Olympiques et invite les membres de l'assemblée à se prononcer au terme de la délibération suivante :

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville de Paris organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Rebréchien est attachée et dans lesquelles elle se reconnaît ;

Considérant que certaines disciplines seront délocalisées hors de Paris ;

Considérant que la Fédération Française d'équitation, installée sur la commune de LAMOTTE-BEUVRON, depuis 2006, dispose du plus grand espace équestre d'Europe ;

Considérant que ce lieu dispose des infrastructures et de l'expérience pour accueillir des

compétitions internationales dans des conditions optimales ;
Considérant la pérennité des investissements qui pourront y être réalisés ;
Considérant que la commune de LAMOTTE BEUVRON dispose de dessertes routières et ferroviaires afin de garantir le meilleur accès au public et aux compétiteurs ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Rebréchien :
Apporte son soutien à la candidature de la commune de LAMOTTE BEUVRON pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'Organisation de Paris 2024.

FAJ/FUL PARTICIPATION 2018

réf : D2018_021 - Aucun (pour : 0, contre : 15, abstentions : 0)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental du Loiret sollicite comme tous les ans, les communes pour la participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et au Fonds Unifié au Logement (FUL) à raison de :

- FUL = 0.77 € /hab,
- FAJ = 0.11 € /hab,

Le conseil Municipal à l'unanimité, vote contre la participation au FAJ/FUL 2018 du Conseil Départemental.

REPLACEMENT DE LA TONDEUSE

réf : D2018_022 - A la majorité (pour : 11, contre : 4, abstentions : 0)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé en mai 2014 un contrat de location avec option d'achat de 4 ans pour la mise à disposition par Kubota d'un tracteur tondeuse pour un montant trimestriel de 1072,92 € HT, soit 5150 € TTC par année, ou un montant total 20 600€ TTC sur ces 4 ans.

Ce contrat arrive à expiration le 25 mai et nous devons soit :

- Rendre le matériel,
- Régler l'option de rachat de 6 100 € TTC et conserver le matériel actuel,
- Reprendre un nouveau matériel pour une durée contractuelle de 4 années

Le nouveau contrat propose la fourniture d'un matériel neuf pour une durée contractuelle de 4 ans pour :

- un montant de 5 371.63 € TTC par an sans entretien soit 21 486 € TTC pour 4 ans
- ou un montant de 5 972 € TTC par an avec entretien soit 23 887€ TTC.

Monsieur Franck DUBOIS déplore se retrouver dans la même situation qu'au début de mandat 2014 : devoir remplacer ce matériel en urgence sans comparaison entre les prestataires.

Monsieur Cyrille MERY s'étonne qu'il n'y ait pas d'autres devis en accord avec la charte achat et Monsieur Alexis PINTO demande si tout le matériel de sécurisation afférent à la machine est en place.

Monsieur le Maire répond que les délais n'ont pas permis de mettre en place la charte achat dans de bonnes conditions et souligne que la proposition reste intéressante comme celle d'il y a quatre ans et que du matériel de sécurisation est acquis.

Madame Aline PASSEMARD souhaite connaître les délais d'une mise en concurrence, ce à quoi Monsieur Franck DUBOIS répond que les besoins saisonniers ne permettent pas d'attendre.

Madame Aline PASSEMARD évoque alors l'option de rachat à 6100€ TTC, lui paraissant plus en adéquation avec les restrictions budgétaires actuelles.

Monsieur Cyrille MERY approuve cette option en espérant que le matériel nouvellement acquis ne fasse pas défaut dans quelques mois. Il déplore ne disposer d'aucun retour des services techniques quant à l'entretien de mécanique générale du matériel.

Monsieur Alexis PINTO expose que s'il n'y a pas eu de problèmes majeurs depuis 4 ans et si les services techniques ont procédé à l'entretien préconisé dans les recommandations constructeurs le matériel en question a potentiellement une durée de vie de 10 ans.

Après en avoir débattu :

- les membres du conseil municipal à la majorité : Franck DUBOIS, Corinne POUSSE, Thierry LEGUET, Jean-Jacques GASTECCEL, Aline PASSEMARD, Alexis PINTO, Céline GAUCHER, Ghislaine JUNCHAT pouvoir à Céline GAUCHER, Cyrille MERY, Arnaud TARTROU, Sabrina PLISSON, **optent pour le rachat de la tondeuse actuelle à 6 100€ TTC et autorisent Monsieur le Maire à accomplir les formalités correspondantes ;**
- Alain DARDONVILLE, Bernard JAHIER, Colette OGER, Joëlle CAPLAIN se positionnant sur le renouvellement en Location avec Option d'Achat sans entretien à 21 486 €.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE 75 000€

réf : D2018_023 - A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

Monsieur le Maire précise que la commune est dans l'attente du versement de la Communauté de Communes de la Forêt des montants correspondant au solde de la subvention de l'Agence de l'eau et de la DETR inscrites au budget à la ligne 1068 pour rembourser la ligne de trésorerie de 100 000 € contractée en juin 2017.

La gestion courante de la comptabilité communale depuis 5 mois a permis de dégager un remboursement de 25 000 €, il faudrait donc renouveler cette ligne pour 75 000 €.

La CCF ne peut actuellement émettre le mandat correspondant à notre titre de recettes, car il semble que certaines communes membres n'aient pas encore émis de délibération concordante de transfert de résultat de leur comptabilité d'eau et/ou assainissement avec la CCF, ne permettant pas à notre EPCI de voter une décision modificative budgétaire validant le remboursement de notre déficit.

Ce blocage de la part de certaines communes nous oblige donc à renouveler notre ligne de Trésorerie nous pénalisant pour encore plusieurs mois du paiement de ses intérêts et nous obligeant à une gestion de nos ressources encore très serrée.

Au regard de la situation actuelle, et après débat sur les conséquences du transfert de compétences ne permettant pas à la commune de disposer en temps voulu des subventions attendues, les membres du conseil municipal **acceptent à l'unanimité le renouvellement de la ligne de Trésorerie à hauteur de 75 000€**, et souhaitent étudier la possibilité de se faire rembourser les intérêts afférents à cette ligne auprès de la CCF.

Questions diverses :

Jury d'assises 2019 :

Comme tous les ans, il est nécessaire de procéder au tirage au sort du jury d'assise. La liste préparatoire ne doit comprendre que des personnes ayant leur domicile dans le département. Le nombre de noms à tirer au sort est de 3. Les personnes retenues devront avoir atteint l'âge de 23 ans au 31 décembre 2018, soit être nées avant le 1^{er} janvier 1997.

Monsieur le Maire lance le tirage au sort à partir de la liste électorale 2018 : sont donc désignés : CABANOT Sébastien / DARRICAU Catherine (Vidal) / TAFALOT Odile (Ferreira)

Fibre optique

L'entreprise ERT en charge de l'installation de la fibre optique nous demande de valider l'implantation des deux armoires devant être implantées à Rebréchien.

A la suite de leur repérage il nous est proposé de positionner la première sur la place de l'église non loin d'où se trouvait la cabine téléphonique et à proximité de la chambre de tirage de France Télécom située sur une place de parking.

Nous souhaiterions plutôt qu'elle soit située dans la cour derrière la salle des fêtes près du local répartiteur de France Télécom

La seconde est prévue rue du Haut Thibert non loin du carrefour de la rue des Charolles à l'entrée de la venelle menant au lotissement du soleil, rue du couchant.

Enfin il nous est demandé de choisir la teinte de ces armoires selon les 4 RAL.

Monsieur Alexis PINTO suppose que l'emplacement place de l'église est peut-être plus facile d'accès pour ERT que la cour de la salle des fêtes.

Le conseil Municipal à l'unanimité valide les emplacements suivants :

- près du répartiteur France Telecom dans la cour de la salle fête, plutôt qu'au niveau de la place de l'église et choisit le RAL 7035 Gris
- Rue du Haut Thibert dans la venelle proposée par ERT et choisit le RAL 6005, vert.

- Monsieur Cyrille MERY a constaté l'état des tables mises à disposition des locations de la salle des fêtes et souhaite que soit étudiée la possibilité de les renouveler car la plupart est en très mauvais état.

- Madame Sabrina PLISSON rapporte qu'aux dire de Madame LEFAUCHEUX rue de la cour, son fils route de Château Gaillard ne reçoit pas le Rebrech'info (à cause des chiens). Il est demandé à l' élu en charge de la distribution rue de la cour d'en déposer plusieurs chez Madame LEFAUCHEUX afin qu'elle leur transmette.

- Monsieur Franck DUBOIS informe qu'une réunion aura lieu le 5 juin pour entériner la dissolution du SIVU.

Séance levée à 21h20

En mairie, le 28/05/2018
Le Maire
Alain DARDONVILLE